

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Sakay-Ann Ottawa
2016-02041

Me Pierre Bélisle

BUREAU DU CORONER		
2016-09-01 Date de l'avis	2016-02041 N° de dossier	
IDENTITÉ		
Sakay-Ann Prénom à la naissance	Ottawa Nom à la naissance	
2008-05-26 Date de naissance	Féminin Sexe	
Manawan Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
Ottawa Nom de la mère	Lucie Marie Prénom de la mère	
Petiquay Nom du père	Almas Octave Prénom du père	
DÉCÈS		
2016-09-01 Date du décès		
Déterminé Lieu du décès	Lac Matabeskeka Nom du lieu	Manawan Municipalité du décès

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Sakay-Ann Ottawa, une fillette de 8 ans, a été identifiée par l'infirmière de garde au centre de santé de Manawan.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Dans l'après-midi du 1^{er} septembre 2016, Sakay-Ann Ottawa jouait avec des amies au parc de la réserve, lorsque Sakay-Ann et une amie ont décidé de se baigner en emportant des ballons pour jouer. Sakay-Ann s'est dévêtue derrière le magasin et s'est rendue à l'eau. Elle s'est avancée dans des eaux trop profondes pour elle : elle a demandé à son amie qui nageait à côté d'elle de l'aider, mais rapidement Sakay-Ann a disparu dans l'eau. Les cris des enfants ont alerté des adultes et des secouristes sont partis en bateau sur le lac à la recherche de l'enfant. Au moment d'être secourue, Sakay-Ann flottait sur l'eau, le visage immergé. Elle fut ramenée au rivage et transportée par ambulance au centre de santé de la réserve. Dès la sortie de l'eau et jusqu'au centre de santé, des manœuvres de réanimation ont été pratiquées. Le décès de l'enfant est médicalement constaté par le médecin de garde à 19 h 06.

Le coroner est avisé de l'événement et entreprend une investigation avec le soutien de la Police de bande de la réserve de Manawan.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

À la demande du coroner, le corps de Sakay-Ann est transporté à la Morgue de Montréal. Le 5 septembre 2016, le corps est confié à un pathologiste judiciaire du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale qui a instruction de procéder à une autopsie.

À l'exception des marques laissées par les manœuvres de réanimation pratiquées, l'examen

externe du corps de Sakay-Ann ne révèle pas de signe de violence.

L'autopsie ne révèle non plus aucune fracture ni aucun traumatisme, si ce n'est la présence de sang dans les cavités thoraciques et dans la cavité abdominale, découlant des manœuvres de réanimation. L'enfant ne présente pas de maladie cardiaque ou coronarienne. L'examen des organes démontrent que ceux-ci n'affichent aucun traumatisme.

Des prélèvements de liquides biologiques ont été pratiqués et le résultat des analyses réalisées au Centre de toxicologie du Laboratoire est négatif quant à la présence d'alcool, de médicament ou de drogue dans l'organisme de Sakay-Ann.

ANALYSE

Les seuls témoins de l'accident sont des enfants de l'âge de Sakay-Ann. On apprend des parents que Sakay-Ann s'était rendue à l'école dans l'avant-midi, accompagnée par son père. Elle serait revenue de l'école sur l'heure du midi pour prendre le repas avant de retourner à l'école. C'est à la fin de la classe que Sakay-Ann et une amie qui jouaient dans le parc ont eu l'idée d'aller se baigner dans le lac. Les enfants ne portaient pas de ceinture de flottaison. Les parents étaient absents de la réserve en après-midi, partis faire des courses à St-Michel des Saints. Le père mentionne que sa fille ne savait pas nager et qu'il lui était interdit de se baigner sans la présence d'un adulte.

L'enquête ne révèle aucun indice pouvant laisser croire à l'hypothèse de l'intervention d'un tiers dans ce dossier.

CONCLUSION

Sakay-Ann Ottawa est décédée de noyade.

Il s'agit d'un décès de nature accidentelle.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Victoriaville, ce 2017-04-18.



Me Pierre Bélisle, coroner